

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNION AFRICAINE DETERMINEE A AGIR CONTRE LES MILICES ET AUTRES ELEMENTS ARMES QUI TERRORISENT LES POPULATIONS CIVILES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Addis Abéba, le 12 février 2014 : La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, est profondément préoccupée par les actes de violence perpétrés ces derniers jours à Bangui et en d'autres endroits en République centrafricaine (RCA). Elle relève, en particulier, les attaques criminelles commises ces derniers jours par des éléments armés contre des civils innocents appartenant notamment à la communauté musulmane centrafricaine, ainsi que contre des ressortissants tchadiens. Elle souligne que ces actes ne feront que contribuer à l'aggravation des clivages communautaires et religieux dans le pays, sapant ainsi les efforts de stabilisation entrepris par les autorités centrafricaines avec l'appui des dirigeants de la région, de l'Afrique et du reste de la communauté internationale.

La Présidente de la Commission note aussi avec une profonde préoccupation le phénomène nouveau que constituent les attaques délibérées menées par les éléments des milices dites anti-balaka contre les personnels en uniforme de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA). A cet égard, trois soldats rwandais et un gendarme de l'Unité de police constituée (UPC) camerounaise de la MISCA ont été blessés, certains très grièvement, le 6 février 2014, vers la sortie Nord de Bangui, alors qu'ils assuraient la protection de ressortissants tchadiens qui étaient en train d'être rapatriés dans leur pays.

La Présidente de la Commission condamne fermement ces actes. Elle souligne la détermination de l'UA à assurer que les auteurs et commanditaires de ces exactions répondent de leurs actes. Elle souligne aussi la détermination de l'UA à assurer la mise en œuvre effective du mandat de la MISCA, notamment la protection des populations civiles et d'autres activités essentielles à la stabilisation de la RCA, y compris la poursuite de la sécurisation du corridor qui relie la RCA au Cameroun. Dans ce cadre, et en accord avec les autorités centrafricaines à la suite de la réunion que le Représentant spécial de l'UA, le Général Jean-Marie Michel Mokoko, a eue avec le Premier ministre centrafricain, M. André Nzapayeke, le 9 février 2014, la MISCA prendra toutes les mesures appropriées, y compris l'usage de la force, contre toutes les milices et autres éléments armés qui continuent de commettre des exactions et d'entretenir un climat d'insécurité et de haine dans le pays, ainsi que contre tous ceux qui s'attaquent à ses personnels.

La Présidente de la Commission rappelle la requête faite par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, lors de sa réunion du 29 janvier 2014, pour que tous les acteurs centrafricains concernés lancent des appels sans équivoque à leurs partisans pour qu'ils mettent un terme immédiat aux attaques contre les populations civiles et à toute autre action de nature à saper les efforts de paix et de réconciliation dans leur pays. Elle souligne que la Commission s'emploiera à finaliser dans les plus brefs délais la liste des individus contre lesquels des sanctions ciblées seront prises, conformément aux décisions pertinentes du CPS. Elle réitère l'engagement de l'UA à coopérer pleinement avec les Nations unies dans la mise en œuvre des sanctions adoptées par le Conseil de sécurité contre les individus et entités qui sapent les efforts de paix, ainsi que dans l'accomplissement du mandat de la Commission internationale d'enquête des Nations unies chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire en RCA, depuis le 1^{er} janvier 2013.